



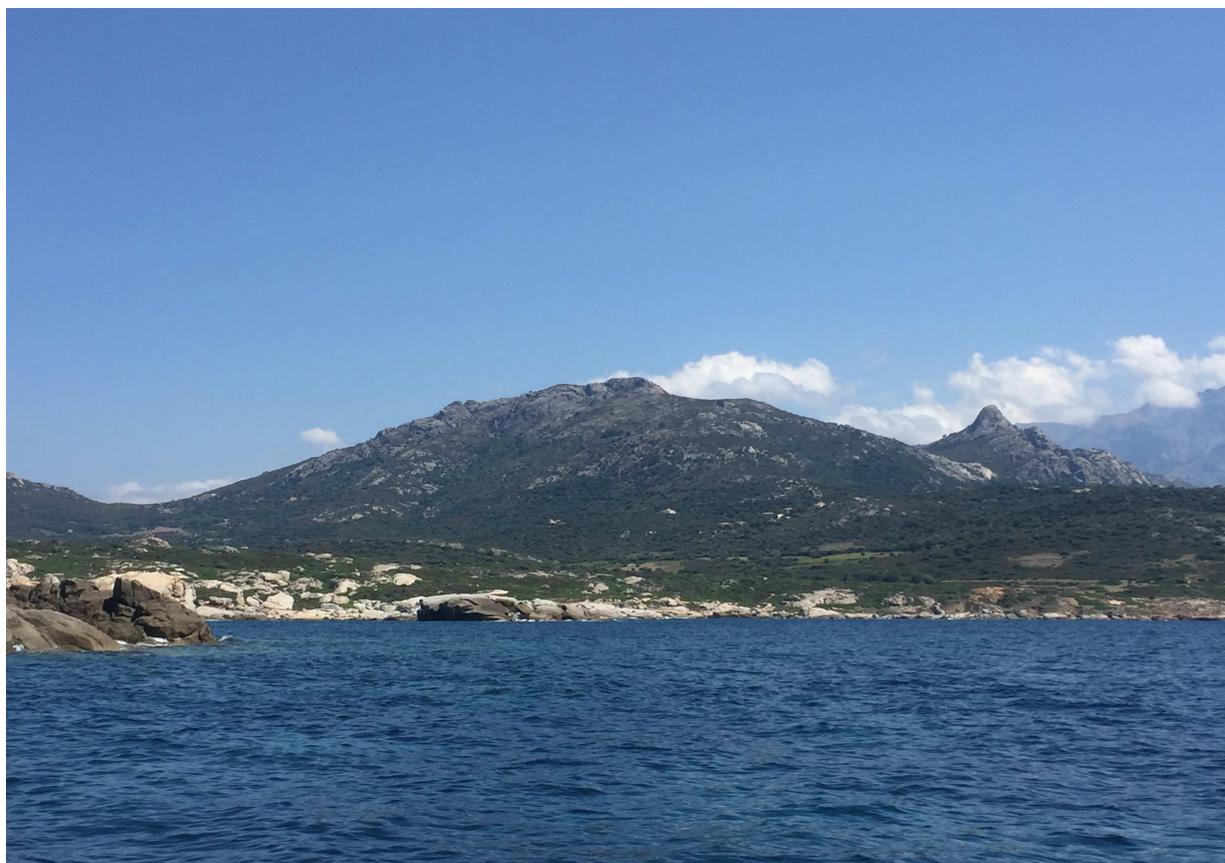
PROJET DE CLASSEMENT
*au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'Environnement
relatifs à la protection des monuments naturels et des sites*

Site des Capi d'Occi et Bracajo

comprenant le village d'Occi et la chapelle Notre Dame de la Stella

*Communes de Lavatoggio et de Lumio
Département de Haute-Corse*

RAPPORT DE PRESENTATION



1. L'OBJET PROPOSE AU CLASSEMENT

Le village d'Occi et son écrin paysager

Ce secteur a constitué le point de départ en 2012 de la démarche du projet de classement, qui a été élargie par la suite.

Ce village abandonné est représentatif des constructions méditerranéennes à toit plat, il n'est plus habité depuis le début du XXème siècle. Il est situé sur un plateau (377 m d'altitude) de la commune de Lumio. Il domine la pointe de Spano (rive Nord Est du golfe de Calvi) et la marine de Sant'Ambrogio. Ces bâtisses ruinées sont uniquement accessibles par des sentiers piétonniers dont un sentier du patrimoine créé par l'Office de l'Environnement de la Corse. Il est composé d'une trentaine de bâtisses privatives ruinées dont une maison tour, datant du 15ème au 19ème siècle, incluant des espaces communs : une chapelle romane dédiée à l'Annonciation et un presbytère (propriétés de la commune de Lumio), deux aires de battage à céréale, un four à bois, un moulin à huile, un cimetière et plusieurs accès piétons.

Ces habitations fermées par un mur de pierres sèches constituaient le cœur de la commune d'Occi, commune à part entière jusqu'en 1852.

L'histoire du village, sa situation géographique, les éléments minéraux et végétaux forment un ensemble remarquable sis sur un magnifique belvédère. Ce dernier offre une vision sur le golfe de Calvi et la Méditerranée qui impressionnent les visiteurs.

Le village d'Occi a fait l'objet d'une étude d'opportunité de classement, commandée et pilotée par la Dreal. Ce travail a été présenté pour la première fois en 2013 aux élus et habitants des communes de Lumio et Lavatoggio, ainsi qu'à l'inspecteur général Michel BRODOVITCH du Ministère de l'Environnement.

Certains propriétaires des bâtisses ruinées du village, regroupés en association "Frà Felice" avaient exprimé leur souhait de créer un accès routier au site afin de reconstruire le village. Ils étaient opposés au classement du site.

En 2015, l'application du Plan d'aménagement durable et de développement de la Corse (Padduc) a classé le secteur du village d'Occi en espace remarquable ou caractéristique (ERC) du littoral, empêchant toutes spéculations immobilières.

Les recommandations de l'inspecteur général BRODOVITCH ont été suivies en poursuivant les échanges entre les parties concernées, et en élargissant les réflexions de classement à des entités paysagères plus vastes (Capo d'Occi et Capo Bracajo).

Le grand paysage formé par le Capo d'Occi et le Capo Bracajo

Le travail de concertation et de réflexion s'est poursuivi en prenant en compte le grand paysage, en particulier vers la commune de Lavatoggio.

Le Capo d'Occi (*Capu Oci*) et le Capo Bracajo (*Capu Bracaghju*) étudiés, constituent deux entités paysagères dominantes, très structurantes du grand paysage, pouvant être définies comme des repères spatio-temporels à l'échelle de la micro-région de la Balagne.

Ces deux éléments singuliers appartiennent à la typologie des paysages "*plaines littorales et piémonts*" définie dans l'Atlas des paysages de la Corse en 2012, comme des espaces mixtes et variés.

Le support géologique de ces formations minérales est granitique de type porphyroïde, contenant de grands cristaux de feldspath (*géologie simplifiée de la Corse, source BRGM 2015*).

Le Capo d'Occi

La morphologie du Capo d'Occi peut être définie comme un sommet isolé et peu élevé en altitude 563 m, formant une ligne de crête émoussée, orientée Sud-Ouest au Nord-Est.

Le Capo Bracajo

La morphologie du Capo Bracajo peut être décrite comme un python rocheux ayant la forme d'un demi-cône, orienté à l'Est, dominant le village de Lumio, à 556 m d'altitude.

Entre les deux sommets, une dépression naturelle permet un passage pédestre reliant les communes de Lumio et de Lavatoggio.

Le mélange pittoresque d'éléments naturels

Le sentier de Lumio à Lavatoggio a été aménagé. Il permet de découvrir le site proposé au classement et son mélange paysager pittoresque formé les éléments naturels suivants :

- les roches granitiques ocres sculptées par l'érosion différentielle,
- l'alternance des versants pentus et des plateaux enherbés,
- ainsi que la végétation méditerranéenne très odorante, dominée par un maquis bas arboré de chêne vert.

Les traces d'occupation humaine

Les aménagements réalisés par l'intelligence et la main de l'homme sont aussi des éléments très marquants du paysage, en particulier les murs en pierre sèche de soutènement ou de clôture ainsi que les traces d'anciennes occupations humaines (ruines d'habitations, aire de battage de céréales, ...).

Le sentier du patrimoine du Lumio

Le sentier du patrimoine partant de Lumio pour desservir en boucle le village d'Occi, constitue un aménagement remarquable de part les vues qu'il offre du golfe de Calvi et de sa plaine, mais aussi de part les murs qui bordent son cheminement.

Les perspectives paysagères et les points de vue offerts de la montagne et à la mer sont impressionnants, et la réciproque est vraie de la mer à la montagne notamment par des co-visibilités qui découpent dans le ciel, des formes singulières.

Le sentier de liaison de Lumio à Lavatoggio

Un sentier passant entre les Capi d'Occi et Bracajo relie les deux villages de Lumio et Lavatoggio. Historiquement, il s'agit d'un sentier de transhumance entre la plaine de Calvi et la plaine du Reginu pour rejoindre les estives des vallées de haute-montagne.

L'ermitage et la chapelle Notre Dame de la Stella

Le long du sentier reliant les villages de Lumio et de Lavatoggio, un ermitage en pierres apparentes pouvant servir de relais de transhumance, puis une chapelle de style roman dédiée au culte de *Notre Dame de la Stella*, ont été bâtis. Cet ensemble forme un élément patrimonial qui fait l'objet d'entretien et de réfection, par la commune de Lavatoggio.

La construction de la chapelle n'est pas datée mais elle n'est pas mentionnée dans les registres de la confrérie Sant Antone Abbate de Lavatoggio avant le XIXème siècle. Ce culte pourrait être assimilé à celui de Notre Dame de l'étoile de mer ou Notre Dame du bon secours, invoqués par les marins en quête de protection ou en difficulté. La fenêtre au-dessus de la porte de la chapelle est ornée d'un motif représentatif d'une étoile, celle qui permettrait de retrouver son chemin. A l'intérieur de la chapelle se trouve exposé un tableau restauré de Notre Dame de la Stella.

Le site castral du Capo Bracajo

La présence de l'homme a été attestée sur le Capo Bracajo à la fin du Néolithique ancien (9000 ans BP) où des pointes de flèches ont été retrouvées par Pierre NEUVILLE.

Le site du Capo Bracajo (*Capu Bracaghju*) a été aménagé au XIème siècle par Malafidenza PINASCHI issue d'une lignée de seigneurs dominants de la Balagne, d'origine pisane. Ce site castral offrait des possibilités d'observations stratégiques des espaces terrestres et maritimes. Il a été occupé jusqu'au XIème siècle. Il devait être facile à défendre et permettre le contrôle du point de passage obligé entre Lumio et Lavatoggio. Cette fortification d'accès difficile comprenait un mur d'enceinte, une tour, des logis et une chapelle castrale recouverte de lauze. Des traces de ces constructions sont encore bien visibles.

2. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION POUR UN CLASSEMENT

2008 - Le village d'OCCI a bénéficié de la création d'un sentier du patrimoine « *I chjassi di a memoria* » à partir du village de Lumio. Ce dispositif de l'Office de l'Environnement de la

Corse, bénéficiant de fonds européens, vise à rendre facilement accessible les sites patrimoniaux de l'île.

Les travaux réalisés en plusieurs tranches, ont consisté essentiellement à la réfection de murs de soutènement pour un montant de 300 000 €.

2012 - La Dreal réalise une étude d'opportunité de classement du site du village d'OCCI, qui est finalisée en 2013. Elle conclut favorablement au classement du site au titre de la protection des monuments naturels et des sites (Article L.341-1 du code de l'environnement) sur la base des critères pittoresque et historique.

2014 - Cette étude a fait l'objet d'une présentation publique en juillet 2014 présidée par M. le Sous Préfet de Calvi, en présence des maires de Lumio et Lavatoggio ainsi que de l'Inspecteur Général, chargé des sites de Corse. Certains propriétaires privés avaient manifesté leur opposition. L'inspecteur général des sites, M. Michel BRODOVITCH exprime son souhait que le périmètre proposé au classement soit étendu afin de bien prendre en compte l'ensemble de cette entité paysagère remarquable, en particulier la partie sur la commune de Lavatoggio (Capo Occi versant sud-est, le col et Capo Bracajo).

2015 - Le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2015, classe le secteur du village d'OCCI en espace remarquable ou caractéristique du littoral (ERC), le rendant inconstructible.

2015 - Le site du village d'OCCI est inscrit sur la liste nationale indicative des sites de Corse pouvant faire l'objet d'un classement, sur proposition de la Dreal.

2016 - Une seconde réunion publique est organisée en mairie de Lumio. Les avantages du classement sont rediscutés. Le classement apparaît à l'ensemble des participants comme un élément favorisant la préservation et la valorisation patrimoniale du site, dans le cadre d'une approche globale.

La municipalité de Lumio demande à l'Etat par délibération en date du 15 avril 2016, la poursuite de la procédure de classement du site, notamment par la mise en œuvre d'une enquête publique qui doit permettre à chaque partie concernée d'exprimer un avis argumenté, sur la base de l'étude réalisée par la Dreal en 2013.

Inauguration du sentier du patrimoine, desservant le village d'Occi depuis Lumio.

2016 - Une discussion et un travail avec la municipalité de Lavatoggio sont engagés sur le projet de classement. Un cahier de recommandations architecturales pour le village de Lavatoggio, financé par la Dreal, a été réalisé afin de répondre à une préoccupation forte de préservation du bâti traditionnel, dans le même esprit patrimonial que le classement de site.

2017 - Une réunion publique est tenue à l'attention de la population de Lavatoggio afin de présenter le projet et d'engager des échanges. Le projet semble accueilli plutôt favorablement. Un projet de périmètre est arrêté. La municipalité de Lavatoggio demande à l'Etat par délibération en date du 13 décembre 2017, la poursuite de la procédure de classement du site.

2018 - Le Préfet de Haute-Corse demande une mission d'inspection générale des sites, le 20 décembre 2017, qui sera réalisée le 16 et 17 avril 2018, par M. Jean Marc BOYER, Chef de l'inspection générale des sites du METS. L'intérêt du classement est confirmé.

CONCLUSION

Le périmètre proposé au classement sur la base du **critère pittoresque**, se fonde sur l'entité paysagère formée par le Capo Occi et le Capo Bracajo, en partie sis sur la commune de Lavatoggio (234 ha) et sis sur la commune de Lumio (163 ha), soit une ensemble total d'environ 390 ha (y compris chemins non cadastrés).

Le classement de cette entité paysagère remarquable, au titre de la préservation des monuments et des sites, apparaît comme un des moyens nécessaires pour :

- faire reconnaître sa valeur patrimoniale,
- permettre sa préservation et sa valorisation à long terme,
- mettre en œuvre, de façon concertée des solutions de gestion du patrimoine naturel et culturel des communes de Lumio et de Lavatoggio.

La servitude de classement n'a d'effet que sur les modifications extérieures des lieux, et n'a aucune incidence sur la propriété des biens (le classement n'est pas une procédure d'expropriation), ni sur les usages : agriculture, pratique de la chasse, loisirs et tourisme. Le maintien et le développement des activités agricoles y seront étudiés avec un à priori favorable.

La proposition de dénomination du site doit représenter au mieux l'ensemble des éléments structurants qui composent ce paysage d'exception. Le nom proposé actuellement est :

"Site classé des Capi d'Occi et de Bracajo"

comprenant le village d'Occi et la chapelle de Notre Dame de la Stella

Le 29 juin 2018

L'Inspecteur des Sites
de Haute Corse

Pierre Marie LUCIANI

Pièces jointes :

- Annexe photographique du site proposé au classement,
- Délibération favorable du conseil municipal de la commune de Lumio, en date du 15 avril 2016,
- Délibération favorable du conseil municipal de la commune de Lavatoggio, en date 13 décembre 2017,
- Carte de présentation générale du projet de classement de site,
- Carte des parcelles cadastrales du projet de classement de site,
- Liste des parcelles cadastrales incluses dans le projet de classement de site,
- Carte des espaces remarquables ou caractéristiques (ERC) du littoral de Lumio,
- Carte du plan de prévention du risque incendie,
- Etude d'opportunité de classement réalisée par la Dreal Corse en juillet 2013.